



Programme • **ITTECOP**
Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages

Les "allées" d'arbres : des continuités écologiques et identitaires

à partir de
2008

Responsable(s) scientifique(s) : Chantal Pradines
Organisme : Cabinet All(i)ée - Allées, infrastructures, paysages
Contact : chantal.pradines@centraliens.net

Financement : Conseil de l'Europe, All(i)ée, Institut Européen des Itinéraires Culturels,
Ministère de la culture français, Ministère du développement durable et des infrastructures du
Luxembourg, BUND, Treework Environmental Practice, SDW
Coût total : 90 000 €

Résumé

Avec sa Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère - sur laquelle s'appuient les travaux liés à la réalisation d'un réseau écologique européen -, le Conseil de l'Europe a clairement affiché le lien entre préservation de la biodiversité et préservation des paysages. Dans le cadre des travaux de la Convention européenne du paysage, ce même Conseil de l'Europe examine régulièrement différentes thématiques paysagères dans le but d'aider les pays à une mise en œuvre optimale de cette convention.

C'est dans cette perspective qu'a été réalisée l'étude "Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage". L'objectif était de faire le point sur le patrimoine des arbres de bord de route en Europe et, en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées dans les différents pays, de montrer la pertinence du maintien et de la replantation des arbres de bord de route dans leur forme culturelle que constitue l'alignement (les "allées"). Le rapport trace ainsi le cadre d'une politique de préservation et énonce des recommandations en ce sens.

Un volet complémentaire s'est intéressé à l'intérêt spécifique des "allées" d'arbres pour la mise en œuvre des stratégies paneuropéennes, européennes et françaises pour la biodiversité.

Cette étude a été complétée par une étude de sécurité routière, condition importante pour le maintien et la récréation du patrimoine européen des "allées".

Valorisation

Le rapport "*Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage*" a été présenté au Conseil de l'Europe en 2009.

Il a été publié dans *Facettes du paysage. Réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*. Editions du Conseil de l'Europe 2012 (disponible en ligne www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/Publications/Facettes_fr.pdf).

L'étude sur la sécurité routière a été publiée dans le numéro 891 de la Revue Générale des Routes sous le titre "Alignements d'arbres et sécurité routière" (2011).

Les résultats font l'objet de présentations et de publications, en France et à l'étranger, à l'attention des acteurs du paysage et de l'arbre, des acteurs de la culture et du tourisme, des spécialistes de l'environnement et des gestionnaires des routes. Ils nourrissent un projet d'itinéraire culturel européen.





Programme • **ITTECOP**

Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages

Apports et résultats

L'étude a permis de montrer en quoi les "allées" d'arbres (alignements d'arbres plantés régulièrement de part et d'autre d'une voie - route, rue, chemin) constituent un patrimoine à la fois naturel, culturel et paysager de valeur, ancré dans l'histoire française et présent dans toute l'Europe.

Elle a permis de souligner la pertinence des "allées" comme infrastructure verte, à la fois biotopes, corridors et ouvrages de franchissement des infrastructures. En croisant écologie, paysage et culture, les allées, contrairement à d'autres éléments de cette infrastructure, intègrent toutes les dimensions consubstantielles aux stratégies paneuropéenne, européenne et française pour la biodiversité.

Il ressort toutefois que ce précieux patrimoine est en régression constante et pourrait disparaître de nos paysages dans un proche avenir. Il mérite d'être explicitement et activement pris en compte à tous les niveaux dans les travaux relatifs aux continuités écologiques. Croiser ainsi écologie, paysage et culture aurait l'avantage de faire sortir l'infrastructure verte du cercle des spécialistes et de lui donner "corps", la rendant hautement visible et aisément compréhensible du grand public.

L'étude de sécurité routière a permis de montrer l'absence de corrélation entre la richesse en arbres d'alignement d'un territoire donné et le risque d'être tué sur les routes de ce territoire.

Préconisations pour l'action

Le rapport a énoncé un certain nombre de recommandations afin d'assurer la préservation des "allées" d'arbres :

- utilisation du terme "allée" pour désigner les alignements d'arbres de bord de route ; ceci permet d'afficher la dimension culturelle et européenne de cette forme d'aménagement et rend compte de la spécificité de ces alignements par rapport à d'autres formes linéaires de végétation présentes dans le paysage
- élaboration de réglementations de protection, intégrant conjointement les aspects culturels, paysagers et écologiques et prévoyant des compensations fortes en cas d'abattage ou d'atteinte aux arbres
- maintien des alignements existants et plantations pour assurer l'avenir (plantations en regarnis et plantations d'alignements complets)
- respect des pratiques culturelles traditionnelles, codifiées, notamment en matière de distances de plantation
- travail constant et nourri de communication, de sensibilisation et de formation du public et des professionnels

En application de cela, il est notamment recommandé d'identifier les "allées" de manière spécifique dans tous les travaux relatifs à la Trame Verte et Bleue française.



Illustration : L'âge des arbres, les conditions de lumière et la géométrie (linéaire et verticale) font des "allées" un précieux maillon de la Trame Verte et Bleue, à la fois biotopes, corridors et ouvrages de franchissement.

